

# Documents pour une candidature StAR

## Curriculum vitae

Un CV sous forme de tableau récapitulatif, présentant les données personnelles, la formation et les compétences linguistiques dans l'ordre chronologique :

Données personnelles :

- Nom
- Date de naissance
- Nationalité(s), lieu et statut de résidence
- État civil et membres de la famille (conjoint·e, enfants) avec leur lieu de résidence

Formation :

- Écoles / universités fréquentées (diplôme, année, lieu)

Compétences linguistiques :

- Langues et niveau

## Lettre de motivation

La lettre de motivation (1 à 2 pages) explique le projet d'études<sup>1</sup> et les perspectives professionnelles. Elle doit indiquer le programme d'étude et le diplôme visés.

Le texte décrit la motivation personnelle et professionnelle pour le choix des études ainsi que la conformité avec les critères d'admission du programme souhaité. Les raisons du choix de l'établissement et du programme d'études en Suisse doivent être exposées. Le ou la candidat·e explique l'importance des études et du diplôme pour son avenir professionnel et décrit ses projets après l'obtention du diplôme. Les séjours antérieurs en Suisse, les demandes de visa, ainsi que les réseaux de soutien sociaux ou institutionnels et leurs apports doivent être mentionnés.

Les points suivants doivent être pris en compte :

1. Le motif et la motivation du choix du programme d'études
2. La pertinence du diplôme visé pour l'avenir professionnel

---

<sup>1</sup> Les candidat·e-s qui souhaitent effectuer un doctorat en Suisse peuvent joindre leur projet de recherche à leur lettre de motivation.

3. Les séjours antérieurs et les demandes de visa en Suisse
4. Les réseaux de soutien sociaux ou institutionnels et leurs apports

### **Lettre sur la situation de risque**

Un court texte (max. 5 pages) décrivant les restrictions du droit à l'éducation dans le pays d'origine ou de résidence.

Ce document doit exposer la privation ou l'interdiction d'accès aux études ainsi que la situation personnelle de danger, en soulignant particulièrement l'urgence. Il doit indiquer si le ou la candidat·e a été intentionnellement exclu·e de l'accès à l'éducation et en quoi des facteurs tels que l'âge, le genre, l'orientation sexuelle ou le handicap ou autres accentuent la vulnérabilité. La situation de danger peut résulter d'un accès restreint à l'éducation (par ex. entrave au développement personnel) ou de l'engagement en faveur des droits fondamentaux et humains ayant entraîné des représailles ou des mesures dissuasives. La situation de menace peut être étayée par des documents tels que : rapports écrits / lettres relatant les faits, publications sur les réseaux sociaux, témoignages, reconnaissance du statut de réfugié dans un pays tiers, etc.

### **Justificatifs académiques**

Copies certifiées conformes et traductions officielles des diplômes<sup>2</sup> permettant l'accès au programme d'études visé. Pour un bachelor, un certificat de fin d'études secondaires reconnu est requis. Pour un master, un diplôme de bachelor d'une université reconnue est nécessaire. Pour un doctorat, un diplôme de master d'une université reconnue est exigé.

### **Compétences linguistiques**

Preuve de compétences linguistiques suffisantes pour le programme d'études envisagé<sup>3</sup>. En principe, il faut présenter soit un diplôme obtenu dans la langue d'enseignement du programme, soit un certificat de langue reconnu attestant d'un

---

<sup>2</sup> Diplômes, certificats, liste des cours déjà suivis dans le cadre d'études commencées, si nécessaire : descriptions des cours suivis.

<sup>3</sup> Les exigences en matière de compétences linguistiques varient selon les cursus et peuvent être consultées sur le site web de l'université/de l'institut.

niveau B2/C1<sup>4</sup>. À défaut, des preuves concrètes d'une démarche d'admission doivent être fournies (par ex. date prévue pour un test de langue).

### **Documents d'identité**

Copies des documents d'identité valides (pages pertinentes du passeport). Les documents doivent être valides au moins 18 mois après la date prévue d'entrée en Suisse, idéalement trois mois après la fin des études.

### **Lettre d'accompagnement**

Les institutions qui proposent des étudiant·e·s doivent joindre une lettre d'accompagnement à la nomination. Cette lettre expose les raisons de la nomination au programme StAR, en lien avec les restrictions d'accès à l'éducation dans le pays d'origine ou de résidence, ainsi que l'aptitude de la personne nommée pour les études visées. Si l'institution nominatrice fournit un soutien supplémentaire (par ex. accompagnement pour l'admission universitaire, la demande de visa ou le suivi pendant les études), cela doit également être précisé et détaillé.

---

<sup>4</sup> Certificats d'anglais généralement reconnus : Cambridge Certificate, IELTS Academic, TOEFL, Cambridge Proficiency (CPE), Cambridge Advanced (CAE). (<https://www.perspektiven-studium.ch/fr/langue/>).